Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20251215-2025_12_15_05-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 28

De Conseillers présents : 23

De votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le neuf décembre, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle Mosaïque sous la présidence de Monsieur René-François Houssin, Maire.

Étaient présents :

M. AFTIM Nabih - M. AGAESSE Ronan arrivé à 19h28 à partir de la délibération N°04 - M. BONIFACE MANOHARAN Antoine - M. BOUCARD Michel - Mme CAILLARD Laurence – Mme COLIN Fabienne - Mme EL HASNAOUI Bouchra - Mme FULBERT Mirlène - Mme GALLAIS Marie-Noëlle - M. HOUSSIN René-François – Mme HUTEAU Gisèle – M. JOUFFE Pierrick - Mme LAHAYE Marie-France - M. LE MEUT Paul - Mme LECROSNIER Madeleine – M. LEPORT Laurent - M. MALINGRE Alain - Mme PEREIRA Valérie - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUEMENER Aurélie – Mme RAOULT Marie - Mme RENOU Clarisse – M. VACHET Olivier

Étaient absents :

Mme BOQUET Charlène - M. DUBREUIL Jean-Louis - Mme FRIQUET Chantal - M. GOBERT Daniel - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Pouvoirs de vote :

M. DUBREUIL Jean-Louis à Mme CAILLARD Laurence
Mme FRIQUET Chantal à M. HOUSSIN René-François
M. GOBERT Daniel à Mme GALLAIS Marie-Noëlle
M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier à Mme HUTEAU Gisèle

Secrétaire :

M. MALINGRE Alain

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20251215-2025_12_15_05-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE-JEUNESSE

Réf. : GD/VLB/25/05

OBJET 7.10 - TARIFS PÉRISCOLAIRES

EXPOSÉ

TARIFS À PARTIR DU 1ER JANVIER 2026

Tranche	1	2	3	4	5	6	7	8	Hors com. 1	Hors com. 2
Quotient CAF	1/360	361/560	561/660	661/800	801/1000	1001/1200	1201/1400	+ de 1400	1/800	+ de 800

*Les tarifs vezinois **sont applicables** aux enfants des agents municipaux.*

► **RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE**

Tranche	1	2	3	4	5	6	7	8	HC 1*	HC 2*
Tarif repas	1 €	3,10 €	3,50 €	4,15 €	4,75 €	5,40 €	5,70 €	6 €	6 €	6,50 €

**Hors commune ou attestation CAF/MSA ou un avis d'imposition non communiqué*

- Participation forfaitaire de **1,15 €** pour les familles dont les enfants apportent leur repas en cas d'allergie (encadrement de l'enfant et de son allergie).
- Participation forfaitaire de **1,15 €** quand les enfants sont encadrés par les animateurs au restaurant scolaire avec un pique-nique en cas de grève.
- Personnel communal, stagiaires employés par la commune et apprentis : **6 €**
- Personnes extérieures (élus - enseignants – CNFPT - OSCOR – intervenants extérieurs) **7 €**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20251215-2025_12_15_05-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

► **ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LES KORRIGANS » : 3/10 ANS**

Tranches	1/2 j ALSH	Merc. Dès 11h30	Merc. Dès 13h30	J ALSH
1	4,35 €	4,40 €	4,35 €	8,75 €
2	4,50 €	4,55 €	4,50 €	8,30 €
3	5,25 €	5,35 €	5,25 €	9,65 €
4	6,05 €	6,15 €	6,05 €	11,55 €
5	7,10 €	7,20 €	7,10 €	13,15 €
6	7,40 €	7,55 €	7,40 €	13,50 €
7	7,50 €	7,75 €	7,50 €	13,85 €
8	7,85 €	7,95 €	7,85 €	14,15 €
Hors com.1	10,30 €	10,45 €	10,30 €	18,50 €
Hors com.2	10,55 €	10,75 €	10,55 €	18,75 €

► **ACTIVITÉS AVEC SUPPLÉMENT POUR LES KORRIGANS :**

ACTIVITES	COÛT
Sorties à la demi-journée et veillée : cinéma – piscine – patinoire – bowling...	4,25 €
Intervenants extérieurs : Magie, cuisine moléculaire...	5,65 €
Sorties à la journée : Cobac parc, plage... et spectacles	6,95 €
Nuit au centre	8.05 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20251215-2025_12_15_05-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

► ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « ESCALE JEUNES » : 10/17 ANS

Tranches	Adhésion Annuelle	Activité Tarif 1	Activité Tarif 2	Activité Tarif 3	Activité Tarif 4
1	18,85 €	2,95 €	8,85 €	9,00 €	11,30 €
2	21,60 €	3,45 €	9,25 €	9,35 €	11,85 €
3	25,00 €	3,85 €	9,55 €	9,65 €	12,45 €
4	28,40 €	4,30 €	9,85 €	9,95 €	13,30 €
5	32,05 €	4,80 €	10,20 €	10,30 €	13,65 €
6	35,50 €	5,25 €	10,55 €	10,70 €	14,30 €
7	39,05 €	5,75 €	10,75 €	11,10 €	14,80 €
8	41,45 €	5,95 €	10,95 €	11,30 €	15,40 €
Hors com.1	47,30 €	6,55 €	11,85 €	11,95 €	17,15 €
Hors com.2	49,60 €	6,75 €	12,55 €	13,00 €	18,95 €

► TARIFS SEJOURS ETE

5 jours

1	2	3	4	5	6	7	8	HC1	HC2
161 €	172 €	184 €	195 €	207 €	225 €	247 €	259 €	260 €	273 €

► TEMPS PERISCOLAIRES :

Tranches	Garderie matin	TAP (Si 3 TAP/semaine)	Garderie mercredi midi	Garderie soir 1/2h	Etude 1h
1	0,75 € la ½ heure	Forfait 1,25 € pour tous	0,75 € la ½ heure	0,80 €	1,30 €
2				0,90 €	1,45 €
3				1,00 €	1,65 €
4				1,05 €	2,05 €
5				1,10 €	2,35 €
6				1,15 €	2,55 €
7				1,20 €	2,80 €
8				1,25 €	3,05 €
HC1				1,35 €	3,25 €
HC2				1,45 €	3,45 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20251215-2025_12_15_05-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

► **MESURES DE PENALITES S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNCIPAUX PROPOSES :**

- Pénalité de retard en fin d'accueil : **3,35 € le ¼ d'heure**. Après 3 retards constatés, le montant de la pénalité sera porté à **11,05 €** pour tout retard.
- Absence injustifiée ou annulation hors délais **pour toutes les prestations** : prestation facturée dans son intégralité (sauf certificat médical)
- Pénalité pour toute inscription tardive (en dehors des délais) **: 2,25 €**
- **En cas de grève des enseignants :**
- **Pénalité de non-inscription au SMA (service minimum d'accueil) les jours de grèves (accueil gratuit si inscription) : 3,35 €**

Il est proposé au conseil municipal :

- De voter les tarifs périscolaires et extrascolaires pour l'année 2026, à compter du 1er janvier 2026.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité et 5 abstentions *(Mme FULBERT Mirlène - Mme LECROSNIER Madeleine - M. AFTIM Nabih - Mme CAILLARD Laurence engageant le pouvoir de M. DUBREUIL Jean-Louis)* :

- De voter les tarifs périscolaires et extrascolaires pour l'année 2026, à compter du 1er janvier 2026.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Alain Malingre

Le Maire,

MAIRIE de VEZIN-LE-COQUET Ille-et-Vilaine

René-François Houssin

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20251215-2025_12_15_05-DE